RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 458 843

PARIS

Titulaire : Idem (71)

Mandataire : Cabinet André Bouju,

A1

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

21)	N° 79 14597
64	Manette de commande pour vanne et vanne munie de cette manette.
(51)	Classification internationale (Int. Cl. 3). G 05 G 1/08; F 16 K 31/52; G 05 G 5/02.
22 13 32 (1)	Date de dépôt
*	
41)	Date de la mise à la disposition du public de la demande
71	Déposant : GACHOT Jean, résidant en France.
72	Invention de :

74)

38, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

La présente invention concerne une manette de commande verrouillable, destinée à équiper des vannes et dispositifs analogues. Cette invention vise aussi les vannes pourvues d'une telle manette.

On sait que dans certaines vannes, la pression statique et/ou dynamique du fluide s'exerçant sur l'obturateur tend à modifier la position choisie pour ce dernier à la suite d'un réglage effectué à l'aide de la manette de commande.

10

25

30

35

C'est le cas, notamment, des vannes-papillon, dans lesquelles l'arbre de commande est monté transversalement au conduit, et l'obturateur est un disque solidaire de l'arbre et déporté latéralement par rapport à ce dernier.

Pour éviter un tel inconvénient, certaines manettes de commande sont pourvues d'un téton rétractable susceptible de s'engager, en position saillante, dans une série de crans portés par le corps, la commande du téton s'effectuant à l'aide d'un mécanisme à ressort porté par la manette.

Une fois le téton engagé dans l'un des crans, ces manettes assurent de façon satisfaisante la stabilité en position de l'obturateur dans le conduit.

Néanmoins, pour modifier le réglage de l'obturateur, il faut manoeuvrer le mécanisme du téton, puis faire tourner la manette et enfin réengager le téton dans le nouveau cran choisi.

Le but de la présente invention est de remédier à la complexité de ce réglage en réalisant une manette dont la position angulaire est ajustable par une manoeuvre simple, cette manette restant stable entre deux réglages consécutifs.

L'invention vise une manette de commande verrouillable pour vanne et analogues, comprenant des moyens pour la solidariser en rotation de l'arbre de commande de la vanne, et portant un téton de calage destiné à être engagé de manière amovible dans des crans échelonnés du corps de la vanne.

Suivant l'invention, cette manette est caractérisée en ce que le téton est fixé à ladite manette qui
porte des moyens d'articulation permettant de la faire
osciller autour d'un axe transversal à l'arbre de commande
entre une position verrouillée dans laquelle le téton est
engagé dans l'un des crans, et une position libre dans
laquelle le téton est dégagé des crans.

5

10

15

20

25

30

Pour modifier le réglage du débit de la vanne, il suffit de faire basculer la manette vers sa position libre, de la faire tourner avec l'arbre de commande de l'angle voulu, et de la ramener en position verrouillée pour engager le téton de calage dans un autre cran.

Le mécanisme de verrouillage des manettes connues n'est donc plus nécessaire, la manoeuvre de réglage est facilitée et la structure de la manette simplifiée.

Selon un second objet, l'invention concerne une vanne pourvue de la manette ci-dessus et caractérisée en ce qu'elle porte des moyens de butée pour limiter la course de la manette entre deux positions extrêmes dans chacune desquelles le téton est situé au droit de l'un des crans extrêmes de la série de crans.

Ces moyens de butée permettent d'amener sans tâtonnements le téton en face de l'un des crans extrêmes quand on veut mettre l'obturateur en position de fermeture totale ou d'ouverture maximale.

D'autres particularités et avantages de la présente invention ressortiront encore de la description ci-après.

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la Figure 1 est une vue en perspective d'une 35 vanne-papillon, en position de semi-ouverture, munie d'une manette conforme à l'invention,

- la Figure 2 est une vue en élévation latérale de la manette de la Figure 1 en position verrouillée, avec arrachement de la vanne,
- 5 la Figure 3 est une vue de dessus de la manette de la Figure 2,
 - la Figure 4 est une vue en élévation latérale et en coupe de la manette de la Figure 2, et
- la Figure 5 est une vue analogue à la Figure
 10 4 de la manette en position libre.

Dans l'exemple de réalisation des Figures 1 à 5, on a montré l'adaptation de la manette 1 à une vanne-papillon 2. Cette vanne comporte un corps 3 traversé par un conduit 4 dans lequel un disque obturateur mobile 5 est rendu solidaire en rotation d'un arbre de commande 6 monté à pivotement dans le corps 3. L'arbre 6 est terminé, à l'extérieur du corps 3, par un carré 7 (Figures 4, 5), entouré par une plaque porte-accessoires 8 solidaire du corps 3. Dans la plaque 8 sont ménagés une série d'orifices circulaires ou crans 9, échelonnés selon un quart de cercle centré sur l'axe de l'arbre 6.

Conformément à l'invention, la manette 1 comprend une tête allongée 10 articulée, par un axe 11 transversal à l'arbre 6 et à la tête 10, à un capuchon 12 rendu solidaire en rotation de l'arbre 6 par emboîtement sur le carré 7 (Figure 4). L'axe 11 traverse le capuchon 12 au delà de l'extrémité de l'arbre 6, et les extrémités de cet axe 11 sont engagées dans une chape formée par des ailes parallèles 13 de la tête 10 reliées par une aile centrale 14.

25

30

L'une des extrémités de la tête 10 porte un téton 15 emmanché à force dans un orifice 15a de cette dernière et destiné à s'engager de façon amovible dans l'un quel-conque des crans 9.

35 La manette 1 peut occuper une position verrouillée

(Figures 1, 3 et 4), dans laquelle le téton 15 est effectivement engagé dans un cran 9, et, par basculement autour de l'axe 11, passer à une position libre (Figure 5) dans laquelle le téton 15 est dégagé des crans 9.

Contre la face interne de l'aile 14 est fixée une lame de ressort 16 sensiblement recourbée à 90° de sorte que l'une de ses extrémités s'appuie élastiquement contre la paroi latérale du capuchon 12 opposée au téton 15. Le ressort 16 tend ainsi en permanence à ramener la manette 1 en position verrouillée.

Selon une particularité de l'invention, la manette 1 comprend une poignée 17 dont une oreille terminale 18 est articulée, selon un axe 19 parallèle à l'axe 11, à une chape 20 ménagée à l'extrémité de la tête 10 opposée au téton 15.

10

15

20

25

30

35

L'oreille 18 fait saillie transversalement à la poignée 17 dans la direction de verrouillage de la manette 1, de sorte que l'axe 19 est décalé dans cette direction par rapport à la poignée 17.

Ainsi, la poignée 17 est mobile autour de l'axe 19 entre une position de service dans laquelle elle prolonge la tête 10 avec un décalage par rapport à cette dernière, l'oreille 18, entièrement engagée dans la chape 20, s'appuyant sur le fond 21 de cette dernière, et une position de repos dans laquelle elle est repliée sensiblement à 180°, et repose au-dessus de la tête 10, comme représenté en traits mixtes à la figure 2.

La rotation faisant passer la poignée 17 de sa position de service vers sa position de repos s'effectue dans le même sens que celle faisant passer la manette 1 de sa position libre vers sa position verrouillée.

La manette 1 porte deux butoirs 22 vissés chacun dans une aile 13 respective, et réglables par vissage dans la direction tangentielle à la rotation de la manette 1, tandis que la plaque 8 est munie de deux arrêts 23 solidaires du corps 3 et situés de part et d'autre

de la manette 1, chacun sur la trajectoire d'un butoir 22 respectif. Quand l'un des butoirs 22 est en appui sur l'arrêt 23 correspondant, le téton 15 est en regard de l'un des deux crans 9 extrêmes (Figure 3) correspondant respectivement aux positions d'ouverture et de fermeture de l'obturateur.

5

10

15

20

25

30

La mise en oeuvre de la manette 1 pour la commande de l'obturateur 5 de la vanne 2 est la suivante :

Entre deux réglages du débit, le ressort 16 assure le maintien de la manette 1 en position ver-rouillée, tandis qu'en vue d'un encombrement réduit, la poignée 17 a été amenée en position de repos.

Pour procéder à un réglage de débit, on ramène la poignée en position de service, et on poursuit le mouvement de la poignée 17 dans cette direction, ce qui, grâce à l'appui de l'oreille 18 sur le fond 21, fait basculer la manette 1 en position libre, avec tension du ressort 16.

On fait alors tourner la manette 1 avec l'axe 6 jusqu'à ce que le téton 15 soit en face du nouveau cran 9 choisi. On lâche alors la manette 1 qui, sous l'effet du ressort 16, revient en position verrouillée avec engagement du téton 15 dans ce cran. On peut ensuite ramener la poignée 17 en position de repos.

La manette conforme à l'invention est ainsi particulièrement facile d'emploi, tout en étant simple à fabriquer et peu encombrante une fois installée sur la vanne. En outre, grâce en particulier à l'absence de mécanisme de retrait du téton dans la manette, il a été possible de prévoir une poignée repliable qui permet de réduire encore cet encombrement.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple décrit, et de nombreux aménagements peuvent lui être apportés, sans sortir de son cadre.

35 C'est ainsi qu'on peut prévoir que l'axe d'oscil-

lation de la manette est engagé dans un orifice transversal de l'arbre de commande de la vanne, et de ce fait, assure en même temps le blocage en rotation de la manette sur l'arbre de commande.

De même, les crans de retenue pourraient être constitués par des encoches pratiquées à la périphérie de la plaque 8.

5

REVENDICATIONS

5

10

20

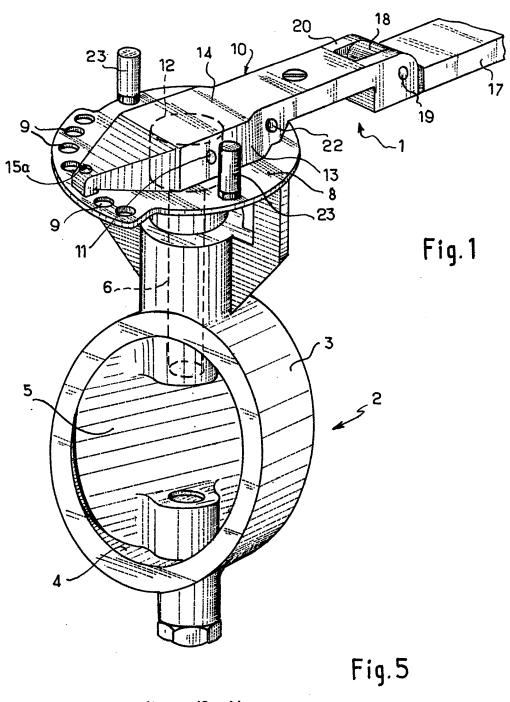
25

- 1. Manette de commande verrouillable pour vanne et analogue, comprenant des moyens pour la solidariser en rotation de l'arbre de commande de la vanne, et portant un téton de calage destiné à être engagé de manière amovible dans des crans échelonnés du corps de la vanne, caractérisée en ce que le téton est fixé à ladite manette qui porte des moyens d'articulation permettant de la faire osciller autour d'un axe transversal à l'arbre de commande entre une position verrouillée dans laquelle le téton est engagé dans l'un des crans, et une position libre dans laquelle le téton est dégagé des crans.
- Manette conforme à la revendication 1,
 caractérisée en ce qu'elle comprend des moyens pour la rappeler en position verrouillée.
 - 3. Manette conforme à l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce qu'elle comprend un capuchon destiné à coiffer l'arbre de commande, et une chape brochée sur ce capuchon par l'axe d'articulation transversal à l'arbre de commande.
 - 4. Manette conforme à la revendication 3, comprenant des moyens de rappel en position verrouillée, caractérisée en ce que ces moyens de rappel comprennent une lame de ressort fixée à la manette et appuyée élastiquement sur le capuchon.
- 5. Manette conforme à l'une des revendications 2 à 4, caractérisée en ce que la manette comprend une tête portant le téton et recevant l'axe d'articulation, 30 et une poignée articulée à la tête selon un axe sensiblement parallèle à l'axe d'oscillation, la poignée étant mobile autour de cette articulation entre une position de service dans liquelle elle prolonge la tête, et une position de reseau des laquelle elle est repliée sur la 35 tête, la rotation de la poignée de sa cosi-

tion de service à sa position de repos s'effectuant dans le même sens que celle qui fait passer la manette de sa position libre vers sa position verrouillée.

5

- 6. Vanne pourvue d'une manette conforme à l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle porte des moyens de butée pour limiter la course de la manette entre deux positions extrêmes dans chacune desquelles le téton est situé au droit de l'un des crans extrêmes de la série de crans.
- 7. Vanne conforme à la revendication 6, caractérisée en ce que les moyens de butée comprennent deux butoirs montés de part et d'autre de la manette et réglables dans la direction tangentielle à la rotation de la manette, et deux arrêts fixés au corps chacun sur la trajectoire d'un butoir respectif.



15a 15a 15a 15a 15a 17

Fig. 2

